

Metz, le 20 octobre 2020

COMMUNIQUE

Bureau délibérant de Metz Métropole

Ce lundi 19 octobre, s'est tenu le Bureau délibérant de Metz Métropole. Les points suivants ont été proposés par le Président de la Métropole et votés par les élus :

– **Dotation de Solidarité Communautaire -**

Reconduction pour 2020 du montant de la dotation de solidarité communautaire versée à chaque commune membre au titre de 2019.

– **Crise sanitaire - Achat de masques, gel et lingettes et refacturation aux communes de la Métropole et divers organismes.**

En avril 2020, à la demande des communes, Metz Métropole a acheté des masques en tissu et chirurgicaux, du gel hydro alcoolique et des lingettes désinfectantes (une première dotation de masques chirurgicaux avait été offerte aux communes par la Métropole). Ces commandes groupées ont permis de bénéficier de tarifs intéressants. L'Etat a également annoncé qu'il participerait à hauteur de 50% pour les achats de masques à destination de la population, dans la limite d'un prix plafond et Metz Métropole a sollicité les crédits européens pour ces achats.

Vote par le Conseil de la refacturation des masques, gels et lingettes aux 44 communes et aux organismes satellites de la Métropole (SIVOM des Côtes, Metz Techno'pôles, l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL), Syndicat Mixte Moselle Aval, Régie de l'Eau de Metz Métropole, AGURAM et Centre Pompidou-Metz), déductions faites de la participation de l'Etat et des crédits européens.

– **Régie de l'Eau de Metz Métropole - Financement des investissements 2020 par emprunt - Demande de garantie d'emprunt.**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Metz Métropole a créé sa Régie de l'Eau, chargée de gérer l'alimentation en eau et la distribution d'eau potable d'une partie des communes de la Métropole (La Maxe, Châtel-Saint-Germain, Moulins-lès-Metz, Scy-Chazelles-bas de la Commune, Montigny-lès-Metz, Marly, Augny, Féy, Marieulles-Vezon). La Commune de Rozérieulles intégrera la Régie en 2021, à l'issue de son actuel contrat d'affermage.

Pour financer ses investissements, la Régie de l'Eau de Metz Métropole a prévu d'emprunter 1 300 000 € en 2020 auprès de la Banque des Territoires. Metz Métropole accorde sa garantie à hauteur de 100 % à la Régie de l'Eau pour le remboursement de ce prêt.

– **Signature d'une convention relative à l'utilisation des déchèteries de Metz Métropole**

En septembre 2019, les élus ont approuvé la signature d'une convention avec la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP), autorisant les habitants de ses communes membres à utiliser les déchèteries de Metz Métropole. En contrepartie de cet usage, la CCHCPP s'acquitte d'une participation calculée sur le nombre de ses habitants et sur les modalités arrêtées la Métropole.

Vote de la reconduction de cette convention pour l'année 2020.

– **Signature de la convention avec EcoTLC en vue de la collecte des Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) usagés.**

En décembre 2014, Metz Métropole a signé une convention pour la collecte des Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) usagés avec EcoTLC. Cette convention est arrivée à échéance avec l'agrément de l'éco-organisme le 31 décembre 2019. Un arrêté ministériel paru au Journal Officiel de la République Française le 11 janvier 2020, renouvelle cet agrément jusqu'au 31 décembre 2022. Cette convention permet, une coordination de la collecte et un maillage de points d'apport volontaire suffisant sur le territoire, contribuant ainsi à atteindre l'objectif de réduction de 10% des déchets ménagers inscrits dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Vote de la reconduction de cette convention.

– **Aire d'accueil des gens du voyage de Metz Blida : transfert de propriété dans le cadre du transfert des biens**

L'aire d'accueil des gens du voyage de Metz Blida, située avenue de Blida à Metz, a été mise à disposition à titre gratuit de Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017. Cet aire d'accueil doit faire l'objet d'un transfert de plein droit, à titre gratuit et en pleine propriété, dans le patrimoine de la Métropole, qui devra être acté par une délibération concordante de la Ville de Metz et régularisé par acte administratif ou notarié.

Vote du transfert de propriété à titre gratuit de l'aire d'accueil de Metz Blida et des biens mobiliers nécessaires à l'exploitation du service.

– **Transfert de propriété des équipements culturels : Opéra-Théâtre, ESAL, Musée de la Cour d'Or, Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole.**

En avril 2003, l'Opéra-Théâtre, le Musée de La Cour d'Or, le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine ont été reconnus d'intérêt communautaire. Au 1^{er} janvier 2004, ils ont donc été mis à disposition à titre gratuit de l'ex Communauté d'Agglomération, par la Ville de Metz. Suite au passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de maintenir à l'identique le champ d'intervention de Metz Métropole.

Vote du transfert de propriété à titre gratuit, des biens mobiliers nécessaires au fonctionnement des équipements culturels et de leur emprise et demande au Conseil Municipal de la Ville de Metz d'acter ce transfert à la Métropole. Celle-ci s'engage à maintenir leur affectation au Musée de La Cour d'Or labellisé musée de France.

– **Transfert de propriété du Parc des Expositions de Metz Métropole.**

En octobre 2002, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a défini l'intérêt communautaire en matière économique, et a reconnu d'intérêt communautaire l'organisation ou la participation à des manifestations favorisant le rayonnement économique de l'agglomération et la gestion des équipements correspondants, tels que la Foire Internationale de Metz (FIM) et Metz-Congrès. Le 1^{er} janvier 2003, le Parc des Expositions a été mis à disposition, à titre gratuit de la Communauté d'Agglomération par la Ville de Metz. À compter du 1^{er} janvier 2007, pour une durée de 30 ans, Metz Métropole a confié à la société GL Events une Délégation de Service Public (DSP) pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole.

Vote du transfert de propriété, à titre gratuit, des biens mobiliers nécessaires au fonctionnement du Parc des Expositions et de son emprise et demande au Conseil Municipal de la Ville de Metz d'acter le transfert de propriété du Parc des Expositions par délibération concordante.

- **Plateau de Frescaty - Convention avec l'Etat, représenté par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) en vue de la dépollution pyrotechnique du site.**

Dans le cadre des opérations de dépollution du Plateau de Frescaty (ex-Base Aérienne 128), les services de l'Etat ont proposé la mise en place d'une convention entre Metz Métropole et l'Etat afin de permettre l'intervention des services du Centre interdépartemental du déminage de Metz (CID), en collaboration avec les prestataires de Metz Métropole, titulaires du marché.

Signature de la convention (ainsi que tout acte ou document s'y rapportant) entre l'Etat, représenté par la DGSCG, et Metz Métropole dans le cadre des opérations de dépollution pyrotechnique du Plateau de Frescaty.

- **Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné**

Depuis 2010, dans le cadre de sa compétence Politique Locale de l'Habitat, Metz Métropole participe aux opérations de réhabilitation du parc privé à travers plusieurs dispositifs successifs :

- un Programme d'Intérêt Général (PIG) "habitat dégradé" 2010 - 2015,
- un Protocole "Habiter Mieux" 2016 - 2017,
- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2017 - 2020

Versement d'une subvention globale de 48 756 € pour financer les 37 projets programmés par l'OPAH.

- **Subventions pour des travaux sur la copropriété "Bernadette" située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny**

Dans le cadre de ses dispositifs en matière de réhabilitation du parc privé et notamment en accompagnement des copropriétés dégradées, l'ANAH a conventionné avec l'organisme PROCIVIS SACIEST, Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP), pour permettre le préfinancement de ses aides dans le cadre de projets de travaux réalisés par des propriétaires occupants, ainsi que des copropriétés fragiles ou en difficulté.

Metz Métropole compte apporter une subvention de 151 663 € à la copropriété Bernadette (délivrée en deux phases : 10 663 € pour des travaux urgents et 141 000 € pour les autres travaux) en complément des aides versées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Vote de la mise en place de ce préfinancement sur la copropriété Bernadette par l'organisme PROCIVIS SACIEST, et signature de la convention afférente ainsi que de tous les documents se rapportant à cette affaire.

– Attribution de subventions "Développement économique" pour 3 manifestations :

- **La 9e édition du salon GO de la Création Reprise d'entreprise**, le 20 novembre 2020 à l'Espace Conférence à Metz Technopôle (CMA)

- **La 9e édition du salon agricole AGRIMAX**

20 au 22 octobre 2020 – Parc des Expositions de Metz Métropole

- **Metz'Torii, la convention geek du Grand Est**

31 octobre – 1er novembre 2020 – Parc des Expositions de Metz Métropole

Vote du versement de la somme de 45 000 € pour les 3 demandes de subventions à caractère économique : 10 000 € à la CCI Moselle Métropole Metz pour l'organisation du salon GO de la Création Reprise d'entreprises, 5 000 € à l'APAFIM (Association Professionnelle Agricole de la FIM) pour l'organisation de la 9e édition du salon et 30 000 € à l'association Metz'Torii pour l'organisation du salon Metz'Tori.

– Enseignement supérieur et Recherche

- **Versement d'une subvention de fonctionnement forfaitaire de 38 000 € au Commissariat aux Investissements pour l'Innovation et la Mobilisation Economique (C2IME) pour l'année 2020, et signature d'une convention de financement.**

- **Versement d'une subvention de fonctionnement de 16 000 € au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lorraine (CROUS) pour l'année 2020, et signature d'une convention de financement.**

- **Versement d'une subvention de 9 000 € à l'Université de Lorraine pour l'année 2020, pour soutenir le centre pilote "La Main à la Pâte" de Metz Métropole, et signature d'une convention d'objectifs et de moyens**

- **Versement d'une subvention de 60 000 € à l'Agence Régionale de l'Innovation Grand E-nov, pour l'année 2020 et signature d'une convention de partenariat financier**

- **Adhésion de Metz Métropole à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), pour un montant de 1 500 € pour l'année 2020.**

- Versement d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € en soutien à l'action de l'Incubateur Lorrain sur le territoire pour l'année 2020 et signature d'une convention annuelle de financement.
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour soutenir l'action du Pôle Etudiant Entrepreneur de Lorraine (PEEL) sur le territoire pour l'année 2020 et signature d'une convention annuelle de financement.

www.metzmetropole.fr

www.facebook.com/MetzMetropole - www.twitter.com/MetzMetropole

www.instagram.com/metzmetropole

<https://www.linkedin.com/company/metz-metropole>

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - cvincent@metzmetropole.fr